

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VÉZELIEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2009

Le 27 mai 2009, à 17 heures 30, le comité communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de BROSSES, sous la présidence de M. André VILLIERS.

Etaient présents les délégués. : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**, M Bernard **GAREAU**, M. Gérard **ROUSSEAU**, Mme Marie-Claire **LIMOSIN**, MM. Gérard **LACOMBE**, Alain **MARC**, Abel **DETHIRE**, Cédric **MENGUAL**, Jean-Claude **BOHAIN**, Francis **POLY**, Mme Noëlle **RAUSCENT**, MM Pierre-Etienne **BRÉGUET**, Hervé **LIÉTARD**, Henri **COUGNOT**, André **LEBEAULT**, Mme Marianne **BLIVET**, MM. Michel **FEVRE**, Laurent **DARENNE**, Mme Brigitte **LEROY**, Mme Sabine **BEAUVIE**, MM André **GUYOT**, Mme Nicole **GEORGE**, Mme Monique **MILLEREAUX**, MM. Raymond **CHIGOT**, Christian **GUYOT**, Jean **DESPINEY**, Alain **MOIRON**, Mme Denise **GAULARD**, André **VILLIERS**, Patrick **BOUVEAU**, Mme Nathalie **KOWALCZYK**.

Etaient excusés : Mme. Isabelle **GEORGELIN**, M. Bernard **MAURICE**, Mme Francine **BERNARD** remplacée par M. Guy **DEMANCHE**, M. Patrick **MOREAU** remplacé par M. **LAURAUD**, M. François **ROUGIER** remplacé par Mme Arlette **SAUTOT**.

Absent : M. Roland **ZIMMERMANN**

Invité: MM. Jean-Maurice **LEMAITRE**, et Patrick **VIRLY** : DDEA

Secrétaire de séance : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**

Après un appel nominal des délégués, le quorum étant atteint, le Président remercie M. LACOMBE et son Conseil d'accueillir le Conseil Communautaire. Il souligne que « l'itinérance » des réunions est la preuve de l'intérêt que l'on porte à tout le territoire.

A l'ouverture de la séance, M. **VILLIERS** demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Marcel LEVISTRE, ancien maire de Brosses, récemment décédé.

M. Gérard **LACOMBE**, Maire de BROSSES, accueille les délégués et les remercie de leur présence, il présente la commune de BROSSES :

- 287 habitants, avec une augmentation de la population de 12.8 % au dernier recensement, compte en plus du bourg six hameaux, 38 jeunes, en 2008 : 4 naissances et 1 avant la fin de l'année 2009 et 4 chômeurs recensés.

- 6 agriculteurs, 1 entreprise artisanale. Depuis 2006 plus de Poste, pas de commerce, les commerces les plus proches se situent sur les communes de Châtel-Censoir et de Montillot.

- Le conseil municipal a une moyenne d'âge de 47 ans, la commune n'ayant pas de moyens financiers, elle a pris du retard sur l'entretien de la voirie, l'enfouissement des réseaux, la téléphonie mobile. M. **LACOMBE** souligne qu'il n'y a pas eu de gros investissements depuis 40 ans et dit « qu'il va falloir se poser des questions sur les moyens des communes rurales ». En ce qui concerne l'assainissement, il espère que la CCV prendra la compétence SPANC, pour le réseau d'eau, des investissements importants sont à prévoir. La rénovation de l'église est à faire, celle-ci est en cours grâce à l'obtention de subventions.

Il conclut en remerciant le Conseil Communautaire d'avoir accepté de se déplacer jusqu'à Brosses.

M. **VILLIERS** remercie M. **LACOMBE** pour la qualité de l'accueil. Il rassure les communes qui ont à leur charge un édifice religieux, les travaux seront laissés aux communes, en soulignant que la CCV n'a pas vocation à remplacer en tout point ce que font les communes, mais la CCV a pour rôle de faire ce que les communes ne peuvent plus effectuer seules

Après un appel nominal des délégués, le quorum étant atteint, le Président demande si les délégués ont des remarques à faire sur le compte-rendu du 24 mars 2009 qui leur a été adressé.

Le compte-rendu du 24 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Ensuite, le Président donne lecture de l'ordre du jour et demande de l'adopter, avec l'ajout d'un point supplémentaire dans l'item déchets : - approbation du devis Martinez, puis l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- PRESENTATION DE LA NOUVELLE DDEA -

M. **VILLIERS** donne la parole à MM. **LEMAITRE** et **VIRLY** pour la présentation de la nouvelle DDEA. (fusion de la DDE et de la DDAF)

M. **LEMAITRE** est chef de service, M. **VIRLY** est chargé de la voirie, c'est un acteur territorial. (deux documents sont distribués, et commentés) – voir le détail de ces documents -

M. **LEMAITRE** précise que la convention ATESAT qui est une mission d'assistance, devra être renouvelée auprès des conseils municipaux et du conseil communautaire de la CCV.

M. **DEMANCHE** demande si ces services sont gratuits ?

M. **LEMAITRE** répond qu'il y aura une contribution de base à acquitter, c'est une contribution globale de 60 000 € (correspondant au travail de 2 salariés au sein de la DDEA) sur l'ensemble du département il y a 22 à 24 personnes qui participent à l'aide générale.

En général la DDEA apporte l'aide :

- dans les domaines tels que : bâtiments, sécurité routière, eau, assainissement,
- dans la gestion du patrimoine des communes,
- appui avec le Conseil Général sur les domaines équivalents à la DDEA : partenariat et cohérence
- à la prise de contact en amont
- à la problématique sur les moyens financiers à mettre en place
- au montage des projets en y incluant le montage financier
- n'effectue plus de maîtrise d'œuvre,
- est présent au niveau du transfert de compétence de la commune vers la communauté de communes

Echéances :

- juin – juillet 2009 : présentation aux collectivités
- septembre 2009 : envoi de la convention type
- 4^{ème} trimestre 2009 : délibérations des communes
- Avant le 31 décembre 2009 : signature des conventions

M. **GAREAU** demande si la convention avec Mme Durand pour l'assainissement rentre dans l'ATESAT.

M. **LEMAITRE** répond que pour le moment le contrat sera honoré et qu'il n'y aura pas de surcoût.

M. **VILLIERS** souligne que les demandes de DGE sont très compliquées à effectuer du point de vue administratif, et demande si la DDEA peut porter assistance ?

M. **LEMAITRE** répond que pourquoi pas, seul un bémol, la DDEA ne peut pas être juge et partie, mais les correspondants techniques pourront être formés.

M. **GUYOT** Christian s'inquiète et demande si la DDEA sera équipée en personnel suffisant pour répondre aux besoins des communes en temps réel.

M. **LEMAITRE** précise que le correspondant territorial a pour mission de répondre aux collectivités en un mois et demi maximum, « c'est un challenge à relever. »

M. **BREGUET** demande si l'on peut considérer que l'ATESAT est une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

M. **LEMAITRE** répond que oui c'est ce type d'assistance.

- DECHETS -

COMPTE RENDU DE LA CAO : marché de collecte, tri et traitement des emballages ménagers recyclables

M. **BREGUET** retrace l'historique :

- la CAO s'est réunie 2 fois ; les 24 et 26 mai 2009,
- 3 lots composent ce marché :
 - * LOT 1 : Collecte emballages creux et JRM : Lot attribué à la société SITA CENTRE EST avec variante suivi précis et manuel en lieu et place d'une pesée embarquée
 - * LOT 2 : Traitement : Lot attribué à la société SITA CENTRE EST
 - * LOT 3 : Collecte et traitement du verre : Lot attribué à la société GACHON SARL
- Coût global : 45 000 € / an soit environ 5% d'économie par rapport au contrat en court. En ce qui concerne le verre, compte tenu du prix auquel il est racheté par Saint Gobain, c'est une prestation qui s'équilibre, ce qui engendre une économie annuelle de 15 000 €
- Début du marché : 1^{er} juin 2009

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec cette proposition

Convention Eco-Folio

M. **BREGUET** fait part du courrier d'éco-folio du 19 février, c'est un éco-organisme qui propose un partenariat en vue d'un soutien financier au traitement du papier collecté sur les points propretés. La restitution dépend de la quantité collectée et de la qualité du tri.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec cette proposition

Il rend compte de la dernière caractérisation à laquelle a assisté M. **GUYOT** André : trop de journaux restés sous plastique ont été rejetés.

Convention Récyllum

M. BREGUET fait part à l'assemblée que les lampes et les tubes d'éclairage longue durée contenant des gaz rares s'accumulent en déchetterie sans être collectés, c'est Récyllum, un éco-organisme qui propose un partenariat en vue d'un soutien financier.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec cette proposition

Construction d'un abris

M. BREGUET fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de construire un abri couvert de 18m², afin de recevoir divers déchets recyclables qui ont besoin d'être à l'abri (pneus, lampes, etc...), il présente le devis de M. MARTINEZ qui a un coût de 2 880 € HT (3 844.48 € TTC), 6 000 € sont inscrits au budget.

M. BREGUET informe les délégués que la clôture de la déchetterie a été volée sur 60 mètres, une déclaration a été faite en gendarmerie. Le solde inscrit au budget permettra de remplacer cette clôture.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec cette proposition

Planning des encombrants

Le planning des encombrants est distribué aux délégués. Suite aux remarques émanant des communes de Domecy-sur-Cure et de Saint-Père, la date de ramassage des bennes est repoussée au 4 novembre pour ces communes.

- MAISON MEDICALE DU VEZELIEN -

M. VILLIERS donne la parole à M. GUYOT Christian.

M. GUYOT Christian précise que le dossier poursuit son chemin et qu'il est tributaire de l'enquête concernant la modification du POS de Vézelay qui devrait se clôturer en septembre, d'où un chamboulement du calendrier. Il informe l'assemblée que le dossier URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie) sera présenté le jeudi 28 mai au matin, c'est le dossier qui génère ensuite toutes les subventions, c'est un très gros travail qui a été effectué semaine après semaine par les professionnels de santé. Le comité technique (COTECH) a examiné les 57 candidatures des architectes, pour vérifier l'ensemble des dossiers afin d'émettre un avis en vue de la réunion du Jury courant septembre. Il reste

cependant un point en suspens dans l'élaboration du cahier technique : que fait-on des volumes disponible conséquents aux prescriptions du POS ? La Commission en charge du dossier de la Maison Médicale du Vézélien fera des propositions.

M. **VILLIERS** précise que ce point avait été évoqué lors d'un dernier Conseil Communautaire, à cause des prescriptions du POS des m² seraient disponibles et pourraient être mis à disposition de la CCV, mais il ne faut pas oublier la restitution du local de 64m² à la Commune de Vézelay.

M. **BREGUET** pense qu'indépendamment du local de 64 m², la commune de Vézelay pourrait être demanderesse.

M. **VILLIERS** estime qu'il y aurait 500 à 600 m² de libres sous combles.

M. **GUYOT** Christian insiste sur le fait que tout le bâtiment ne pourra être en toit, il y aura une terrasse à cause du POS ; il y aura forcément un volume perdu.

Mme **RAUSCENT** demande si le volume sera suffisant pour faire les deux ?

M.**BOUVEAU** dit qu'il faut se poser la question dans l'autre sens : est-ce que la CCV aura besoin de 100 m², il n'en est pas sûr....

M. **VILLIERS** dit que c'est une opportunité qu'il conviendra aux hommes de l'art de l'inclure dans un projet global, il est d'accord sur le fait que la CCV a besoin de locaux pour travailler et recevoir plus confortablement.

M. **BOUVEAU** dit qu'il ne faut pas négliger le coût financier, cette question est en suspens depuis 2 ou 3 mois, on ne sait toujours pas, du point de vue des professionnels la somme qu'ils voudront investir.

M. **GAREAU** dit « on sait que l'on aura obligatoirement un volume, mais on ne connaît pas le coût. »

M. **BOUVEAU** souligne que le projet aura obligatoirement un R + 1 au carrefour, mais que la surface pourra être variable entre 200 et 600 m².

M. **GUYOT** Christian dit qu'il faudra quand même prévoir un minimum de m² afin de pouvoir travailler convenablement.

Mme **RAUSCENT** souligne que c'est la qualité architecturale qui est la priorité.

M. **VILLIERS** insiste : c'est une réflexion et pas une décision, en tout cas, pour ce soir.

Mme **SAUTOT** demande si ce volume ne pourrait pas être utilisé afin de recevoir une assistante sociale par exemple.

M. **GUYOT** répond que c'est déjà prévu et qu'il y a des rapprochements qui sont en train de se concrétiser.

M. **VILLIERS** demande à l'assemblée s'il y a des oppositions à la poursuite de cette réflexion.

M. **FEVRE** est d'accord s'il n'y a pas de surcoût...

M. **VILLIERS** précise que l'on ne parle pas aujourd'hui du financement de l'opération.

M. **FEVRE** demande s'il ne pourrait pas y avoir un aménagement différé.

M. **LACOMBE** dit qu'il faut se poser la question car les actuels locaux de la CCV commencent d'être exigus « on a une opportunité, pourquoi ne pas la saisir ? »

M. **BOHAIN** demande si les professionnels sont d'accord ?

M. **GUYOT** Christian répond qu'il n'y a pas de problèmes.

M. **GAREAU** pense que la mise en place de la gestion future sera très compliquée.

M. **GUYOT** Christian précise qu'il y aura un plafond à ne pas dépasser.

M. **GAREAU** s'insurge « ce n'est pas le locataire qui fixe son loyer quand même... »

M. **GUYOT** Christian répond qu'on ne peut pas construire quelque chose qui ne sera pas occupé...

M. **VILLIERS** ajoute : « sauf financement particulier de cette opération.

M. **DEMANCHE** : dit que le remboursement de l'emprunt sera couvert par les loyers. Il faut se fixer le montant de l'annuité.

M. **VILLIERS** tient à faire la distinction entre les deux modules :

- Pharmacie : financement privé

- Maison Médicale : financement par la collectivité « nous allons mobiliser le maximum de subventions et compléter par un emprunt pour financer le solde. »

M. **BOUVEAU** dit qu'il existe une marge de manœuvre sur la durée du financement.

M. **VILLIERS** conclue « on peut dire que l'on se laisse un temps pour la réflexion. »

- ACHAT BATIMENT A CHATEL CENSOIR -

M. **VILLIERS** fait un rapide rappel du dossier et souligne l'opportunité de conserver une situation pérenne de l'offre médicale à Châtel-Censoir.

M. **DEMANCHE** souligne que cette maison de santé est ouverte aux autres habitants des communes voisines étant donné son emplacement.

M. **VILLIERS** précise que Châtel-Censoir joue un rôle prépondérant autour de laquelle il y a un pôle d'activité : médecin, pharmacie, kinésithérapeute et infirmière. Les statuts de la CCV font l'objet de cette offre médicale à Châtel-Censoir, une commission a été mise en place au sein de la CCV et au sein du Conseil municipal de Châtel-Censoir. Il y a donc mise en vente du bâtiment où exerce le docteur Chardon. La CCV se rendrait acquéreur de ce bâtiment pour y installer le médecin, le kinésithérapeute et l'infirmière, la pharmacie étant adjacente à ce bâtiment, sous réserve que celui-ci soit assez grand. Comme décidé lors du dernier conseil communautaire, l'expertise par les domaines a été effectuée. Elle conclut un prix de vente à 190 000 €, le prix de vente proposé par le vendeur était de 212 000 €. Du point de vue du financement, on rentre dans le même dispositif que pour la Maison Médicale du Vézélien, à savoir : Subvention +

emprunt, à ce jour les loyers s'élèvent à 1000 € mensuels, ce serait donc une opération blanche pour la CCV. Une autre possibilité avait été évoquée par le Conseil Municipal de Châtel-Censoir : la mise à disposition gratuite de l'ancienne école. « Que fait-on ? » Il faut savoir qu'au niveau de l'offre de santé les praticiens de Châtel-Censoir, Mailly le Château, Coulanges-sur-Yonne arrivent en fin de carrière. M. VILLIERS pense qu'il y a quelque chose à imaginer et que le fait que la collectivité détienne un bâtiment c'est une opportunité mais pas une garantie à recevoir un médecin, ce sera seulement plus facile. « Le projet qui vous est proposé s'inscrit dans l'opportunité ».

M. **BOUVEAU** dit que pour assurer la pérennité du cabinet médical il est d'accord. En ce qui concerne l'offre de soin, si on veut aller vers une maison médicale, il faut approfondir en fonction de ce que l'on veut offrir sur le canton..

M. **VILLIERS** répond qu'il s'interdit de dire au pharmacien de Châtel de s'associer avec celui de Vézelay...

M. **BOUVEAU** dit « ou il s'agit de pérenniser une situation sur 10 ou 20 ans ou on réfléchit sur l'opportunité d'utiliser d'autres locaux pour une structure plus importante.

M. **VILLIERS** répond que c'est le même projet dans deux lieux différents.

M. **DEMANCHE** est d'accord avec le Président, le problème est de savoir si la surface est suffisante pour faire ce que l'on souhaite. Il indique que le Conseil Municipal de Châtel envisage d'ouvrir des locaux pour un service d'aide à domicile.

M. **VILLIERS** a posé la question à l'association d'aide ménagère de Vézelay, la réponse est négative étant donné que les locaux leur appartiennent.

M. **COUGNOT** dit que si c'est la CCV qui s'engage à acheter à Châtel, celle-ci deviendra propriétaire et encaissera les loyers.

M. **BOHAIN** souligne qu'il y a actuellement 3 salles inoccupées et qu'une même salle sera utilisée par le kinésithérapeute et l'infirmière.

M. **VILLIERS** précise que les loyers sont actuellement de 40 € pour l'infirmière et de 180 € pour le kiné, il ne sait pas si ces professionnels de santé accepteront de continuer ensuite.

M. **BOHAIN** indique qu'ils seront d'accord si les prix restent les mêmes.

M. **DEMANCHE** insiste sur le fait qu'il ne suffit pas d'avoir les locaux pour avoir un médecin, cela dépend de nombreux facteurs.

M. **GUYOT** Christian constate qu'il est beaucoup plus facile d'avoir une installation lorsqu'il y a déjà plusieurs médecins d'installés que lorsqu'il n'en a pas ou qu'il n'en a qu'un seul.

M. **BOHAIN** pense qu'il faudrait que les deux maisons médicales travaillent ensemble.

M. **VILLIERS** est d'accord et croit que c'est la possibilité à long terme, le risque s'il n'y a pas de décision de prise c'est que quelqu'un achète et en fasse tout autre chose.

M. **BREGUET** demande si le propriétaire actuel est prêt à vendre à 190 000 €, et si les travaux qu'il y a à faire sont importants ?

M. **DEMANCHE** et M. **POLY** disent qu'il n'y a pas beaucoup de travaux à prévoir étant donné que le bâtiment a été rénové il y a peu de temps.

M. **GAREAU** pense que si on redistribue les locaux il y aura des travaux conséquents.

M. **FEVRE** demande si l'accès est aux normes pour les personnes handicapées.

M. **DEMANCHE** précise que tout est de plain pied.

M. **FEVRE** demande ce qu'il y a à l'étage.

M. **BOHAIN** répond que c'est un logement de fonction loué à la Directrice de la Maison de Retraite.

M. **BREGUET** pense que l'opération est rentable, le problème est de savoir s'il y aura pérennité.

M. **DESPINEY** pense qu'il n'y a pas de problèmes puisque c'est un loyer.

M. **VILLIERS** demande à la commission de travailler rapidement sur le prix et sur l'engagement de l'infirmière et du kinésithérapeute. Il demande s'il y a des oppositions à continuer à poursuivre la réflexion, et ainsi à accepter les termes de la proposition du vendeur, à entrer dans la recherche des financements les plus larges possibles ainsi que de consulter des établissements bancaires concernant les offres de prêt, et, de ce fait à conclure l'opération.

Il n'y a pas d'opposition, M. GAREAU s'abstient.

- ELECTION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DU PNRM -

Se proposent : Titulaire : M. GUYOT Christian

Suppléant : Mme RAUSCENT Noëlle

Les délégués sont d'accord, dont 2 abstentions, avec cette proposition

M. **GUYOT** Christian propose aux délégués une visite du Parc.

M. **VILLIERS** parle de la convention.

M. **GUYOT** dit que c'est purement statutaire.

- INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS -

M. **BREGUET** indique qu'il faut prendre une délibération modificative en précisant que le montant est extrêmement réduit comparé à la plupart des indemnités des communautés de communes des alentours. Le Président percevra 5 % du montant prévu et les Vice-présidents 10%.

M. **DEMANCHE** demande si c'est une règle définie par la loi.

M. **BREGUET** et M. **VILLIERS** répondent que c'est une circulaire émanant de la Préfecture.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec cette proposition

- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT ADMINISTRATIF -

M. **VILLIERS** explique que le contrat de Sandra est arrivé à échéance le 1^{er} mai 2009, et qu'il convient de le renouveler dans les mêmes conditions à savoir 17h30 par semaine pour une durée de six mois renouvelables.

Mme **KOWALCZYK** demande pourquoi ce renouvellement tous les six mois ?

M. **VILLIERS** répond que la CCV est dans une période transitoire.

M. **GUYOT** Christian dit que certes il y a des commissions qui travaillent de manières autonomes mais il y a quand même une surcharge de courriers et de convocations, il faudrait augmenter le nombre d'heure du secrétariat.

M. **BOHAIN** propose de changer son statut et de la titulariser.

M. **VILLIERS** propose le passage de 17h30 à 22 heures par semaine.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec ces propositions.

- ECOLE NUMERIQUE RURALE -

M. **VILLIERS** explique que 72 écoles rurales vont être retenues suite au dépôt de leurs candidatures, 3 écoles du canton ont déjà fait acte et propose que la CCV candidate les 3 écoles restantes au titre de l'intercommunalité avec l'accord des municipalités et des instituteurs.

M. **FEVRE** demande comment cela va se passer dans le cas du SIVOS des deux rivières? Est-ce que les ordinateurs déjà en place seront-ils mis à la poubelle ?

M. **GUYOT** Christian explique que c'est un kit pour une classe mobile avec du matériel de rangement sécurisé, des PC portables (12 ou 8 selon la grandeur de l'écran), avec webcam, un PC pour l'enseignant, borne WI-FI, tableau interactif, vidéo projecteur, imprimante...

M. **FEVRE** demande toujours dans le cas du SIVOS si le matériel pourra être déplacé ?

M. **BOHAIN** indique que la CCV n'a pas la compétence.

M. **VILLIERS** dit que c'est un projet, la CCV sera porteuse du projet mais c'est la commune qui paiera le reste du financement, c'est statutairement possible.

M. **GUYOT** Christian précise que pour 14 000 € d'investissement, c'est 9 000 € de subvention.

M. **VILLIERS** précise que les trois communes qui ont postulées seules, continuent, et les trois autres, si elles désirent être inscrites doivent le faire en accord avec les instituteurs.

M. **BOUVEAU** dit qu'il s'agit d'unités mobiles qui pourront voyager trimestre par trimestre dans chacune des classes. La nouveauté est que l'ordinateur est un outil au quotidien.

M. **VILLIERS** demande aux Maires de contacter les instituteurs pour leur accord.

- QUESTIONS DIVERSES -

COMPTE-RENDU ET CONVOCATION :

M. **VILLIERS** informe que les comptes-rendus et les convocations de la CCV doivent être affichés dans les panneaux des communes prévus à cet effet au même titre que les comptes-rendus et les convocations des conseils municipaux.

CONVENTION entre la CCV et la Chambre Economique de l'Avallonnais :

M. **VILLIERS** demande l'autorisation à l'assemblée d'adhérer à la CEA, ce qui coûterait 0.48 € / hab soit 2 166 € en 2009.

M. **DEMANCHE** demande l'intérêt pour la CCV.

M. **BREGUET** dit que la CEA est l'agent de développement du territoire qui agit auprès des entreprises, qui est au contact avec les autres départements et la région. Elle trouve des pistes pour des moyens de financements et répond à des besoins de plus en plus divers.

M. **VILLIERS** précise que si la CCV prend en charge l'adhésion, les communes ne paieront pas.

Les délégués sont d'accord, dont deux abstentions, avec cette proposition.

PROJET DE CARRIERE A ASNIERES :

M. **DEMANCHE** demande une explication sur ce projet.

Mme **GUERIN-MANDON** explique que des porteurs de projet privés locaux ont fait part aux élus de leur désir de créer une carrière à Asnières-sous-Bois sur des champs privés. Après six semaines, le temps de se renseigner et de contacter le

Sous-préfet, le Conseil Municipal s'est réuni pour exposer les grandes lignes du projet et informer la population. Il y avait de nombreux participants qui ont fait part de leurs inquiétudes face à d'éventuelles nuisances. Une carrière dépend d'une réglementation très précise. Il doit y avoir d'abord une étude qui propose des solutions pour éviter les nuisances avec un cahier des charges précis. Le dossier est étudié par diverses administrations : DRIRE, DDEA, DDASS, ABF et surtout Préfecture. Il y a une enquête publique menée par un commissaire nommé par le Tribunal Administratif. C'est le Préfet qui finalement accorde ou refuse l'ouverture. Le Conseil Municipal attend d'avoir vu l'étude pour donner son avis sur le projet. Rappelons que nous sommes dans le Vézélien et que les administrations y sont très attentives.

La prochaine séance se tiendra à Fontenay-près-Vézelay.